ARRONDISSEMENT DE COMPIEGNE CANTON DE RIBECOURT

Commune de Tracy le Val

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du 28 mars deux mil quatorze

L'an deux mil quatorze, le vingt huit mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian VENDITTI, Maire sortant.

Membres présents: M. et Mmes Claude SERVAIS – Liliane SALSO- GROSSHENNY – Michel LANGLET – Patricia FERREIRA – Jean-Paul COUDERT – Kathy ORTEGA – Jacques CARPENTIER – Justine BOURDON – Frédéric BUQUAND – Marie- France DORÉ – Patrick BAKUM – Angélique SEARA – Mickaël FOUCHÉ – Jérôme DÉHU – Nadia GARCIA

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. BUQUAND Frédéric

Installation des Conseillers Municipaux

La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian VENDITTI, Maire sortant qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal et les a déclarés installé dans leurs fonctions. Il prend ensuite la parole :

"Je vous félicite et j'espère que vous vous comporterez le mieux possible, toujours dans l'intérêt de la commune et de ses habitants. Pensez dans vos choix aux plus démunis, ne les oubliez pas.

Je vous souhaite bonne route et je remercie chaleureusement Valérie, la secrétaire de mairie pour le travail accompli et pour toutes ces années passées ensemble".

Mr le Maire laisse ensuite la présidence du conseil au doyen d'âge de l'assemblée, Mr Jean-Paul COUDERT.

Election du Maire

M. Jérôme DÉHU demande à prendre la parole pour remercier le maire, son équipe et précise qu'il travaillera pour le bien de Tracy le Val avec le nouveau Conseil Municipal. Il précise également qu'il ne se présentera pas à l'élection du maire et qu'il s'abstiendra, avec Mme Nadia GARCIA, pour cette élection ainsi que pour celle des adjoints.

Il a été procédé à la constitution du bureau de vote Mme Patricia FERREIRA et Mme Liliane SALSO-GROSSHENNY ont été désigné assesseurs, M. Frédéric BUQUAND secrétaire.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du maire. Après un appel de candidatures, il est proposé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins:
bulletins blancs ou nuls:
majorité absolue:
suffrages exprimés:
12

Ont obtenu:

M. Claude SERVAIS: douze (12) voix

M. Claude SERVAIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et a été immédiatement installé.

Création poste d'adjoint au maire

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2.

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger. Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

D'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire,

De faire procéder à l'élection des personnes occupant les postes ainsi créés.

Elections des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue. Il suspend la séance pour le dépôt des listes de candidature.

A la reprise de la séance, M. le Maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

Il a ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :

15

- bulletins blancs ou nuls:

2

- suffrages exprimés :

13

- majorité absolue :

8

Ont obtenu:

Liste Jean-Paul COUDERT: treize (13) voix

La liste Jean-Paul COUDERT ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Jean-Paul COUDERT, premier Adjoint

Patricia FERREIRA, deuxième Adjointe

Liliane SALSO-GROSSHENNY, troisième Adjointe

et immédiatement installés dans leurs fonctions.

Indemnités de fonction des élus

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil Municipal que les indemnités de fonction des élus sont déterminées en fonction de la population municipale. Tracy le Val a aujourd'hui dépassé les mille habitants, le pourcentage des indemnités a donc changé.

Pour le maire, il est de 43 % de l'indice 1015 et pour les adjoints, il est de 16,5 % de l'indice.

Pour cette année, Mr le Maire souhaite conserver les indemnités correspondant aux communes de moins de 1000 habitants.

Celles-ci seront donc de 31 % de l'indice 1015 pour le maire et de 8,25 % pour les adjoints.

Le Conseil Municipal étudiera la possibilité d'augmenter les taux pour l'année 2015.

Le conseil Municipal, après en avoir délibérer, approuve à l'unanimité les indemnités de fonction des élus votée ci-dessus.

Elections des délégués auprès des syndicats intercommunaux

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture de l'article L.2121-21 du code général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder au vote, pour l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants auprès de :

Syndicat d'assainissement de Tracy le Val / Tracy le Mont

Messieurs Claude SERVAIS et Jean-Paul COUDERT sont élus délégués titulaires Messieurs Jacques CARPENTIER et Patrick BAKUM sont élus délégués suppléants.

Syndicat d'eau de Bailly/ St Léger aux Bois/ Tracy le Val

Messieurs Claude SERVAIS et Jean-Paul COUDERT sont élus délégués titulaires Monsieur Mickaël FOUCHÉ et Madame Angélique SEARA sont élus délégués suppléants.

* RPI de Tracy le Mont/Tracy le Val

Messieurs Claude SERVAIS et Frédéric BUQUAND sont élus délégués titulaires Mesdames Justine BOURDON et Kathy ORTEGA sont élus délégués suppléants.

Syndicat d'Electricité de l'Oise

Monsieur Claude SERVAIS est désigné délégué titulaire

Commission d'Appel d'Offres

Messieurs Claude SERVAIS, Jean-Paul COUDERT et Madame Liliane SALSO-GROSSHENNY sont élus titulaires à la l'unanimité des membres présents.

Monsieur Michel LANGLET, Madame Kathy ORTEGA et Monsieur Jérôme DÉHU sont élus suppléants à l'unanimité des membres présents.

Centre Communal d'Action Sociale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à seize le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal parmi ses membres et l'autre moitié parmi les habitants de la commune par M. le Maire.

Sont élus membres du CCAS à l'unanimité:

Claude SERVAIS

Patricia FERREIRA Mickaël FOUCHÉ Patrick BAKUM

Marie-France DORÉ Jacques CARPENTIER

Angélique SEARA Nadia GARCIA

Monsieur le Maire désignera, par arrêté municipal les personnes dans les prochains jours.

Désignation et constitution des commissions permanentes

Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble du Conseil Municipal soit désigné pour les commissions « fêtes et cérémonies » et « Jeunesse et vie associative »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

Commission de surveillance de site (centre d'enfouissement) :

Monsieur Claude SERVAIS, délégué titulaire Madame Nadia GARCIA, déléguée suppléante

Monsieur le Maire souhaite les désigner et les composer lors d'une prochaine session du Conseil Municipal.

Questions diverses

Néant

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h15. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Frédéric BUQUAND

Secrétaire de séance

Claude SERVAIS

Maire